

Huitième forum régional africain sur le développement durable

Kigali, Rwanda, mardi 1er mars 2022

De 16 h à 17 h 30 (heure locale)

De 9h00 à 10h30 (heure de New York)

Débat virtuel d'experts sur le thème:

**Agences de notation de crédit, espaces budgétaires et fragilités en
Afrique**

L'inscription est requise sur ce [lien](#).

"Agences de notation de crédit, espaces budgétaires et fragilités en Afrique".

I. Contexte et orientation thématique

- Conformément à l'Agenda 2030 pour le développement durable et à son programme d'action d'Addis-Abeba, les États membres africains et la communauté internationale se sont engagés à renforcer la mobilisation des ressources internes africaines. L'objectif 20 de l'Agenda 2063 de l'Union africaine partage ce principe et œuvre à ce que le continent, dans son ensemble, assume l'entière responsabilité du financement de ses objectifs de développement durable.
- Les sources traditionnelles de financement indispensables à la mise en œuvre des objectifs de développement durable du continent sont déjà en train de diminuer. Qu'il s'agisse des engagements financiers des partenaires du développement durable, y compris l'aide publique au développement (APD), des formes de financement concessionnel, des capitaux d'investissement à long terme ou des flux de portefeuille à court terme, ils s'orientent tous vers la baisse et enregistrent une perte de leur poids relatif parmi l'ensemble des instruments financiers à la disposition des pays africains. Une analyse de la répartition des sources de financement susmentionnées montre clairement que l'Afrique finance déjà son propre développement en s'appuyant principalement sur des fonds propres.¹ Par conséquent, la suppression des obstacles à la mobilisation des ressources nationales permettra de libérer le potentiel de développement de l'Afrique. Pour atteindre cette autonomie financière, le continent doit pouvoir bénéficier d'un accès aux marchés financiers à des taux d'intérêt compétitifs sans devoir payer des primes de risque non justifiées. L'accès à ces fonds permettra la transformation structurelle de l'Afrique, tout en générant des bénéfices confortables pour les bailleurs de fonds. Tout cela serait possible dès maintenant si ce n'était pour l'influence disproportionnée dont jouit une poignée d'agences de notation de crédit qui, quasi à elles seules, déterminent la solvabilité des dettes souveraines et qui, par conséquent, évaluent le risque de défaut de paiement, pré-déterminant de facto les décisions d'investissement sur le continent.
- Une publication récente du Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique des Nations unies sur "les euro-obligations, la viabilité de la dette et les agences de notation de crédit" met en lumière cette dure réalité, tout en soulignant que les pays africains paient une prime de risque injustifiée, ce qui augmente le coût de leurs emprunts sur les marchés internationaux et entraîne une vulnérabilité accrue. Cette "prime africaine" se traduit par des emprunts sur le marché international des crédits à un taux d'intérêt dépassant de 2,9

¹ Ce point est développé plus avant dans la prochaine note de synthèse de l'OSAA sur l'APD ainsi que dans le rapport 2022 du Secrétaire général sur le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique. Pour plus d'informations, veuillez consulter <https://www.un.org/osaa/content/reports-and-publications>

points de pourcentage les taux en vigueur pour des pays non-africains aux économies comparables. Entre 2006 et 2014, cette "prime" a entraîné un surcoût de 2,2 milliards de dollars dans le remboursement des euro-obligations émises par les gouvernements africains. Au cours des sept dernières années, la taille du marché africain des euro-obligations a plus que triplé et avec lui, l'ampleur des pertes liées à ce surcoût. En ajoutant à cela les fuites illicites de capitaux estimées à 88.6 milliards de dollars par an selon la Commission des Nations Unies pour le Commerce et le Développement, cette situation prive le continent des ressources vitales dont il a besoin pour atteindre ses objectifs de développement durable. Cette même étude met en exergue l'extrême réactivité des euro-obligations africaines aux évaluations à la baisse émises par les agences de notation et souligne la nécessité de reconsidérer leur rôle et leur crédibilité sur le continent. Par ailleurs, cette même étude recommande d'entamer une réflexion de fond sur le modus operandi des agences de notation souvent très éloignées de la réalité des marchés financiers africains et ce, dans l'espoir que cette nouvelle approche puisse déboucher sur une évaluation plus réaliste du calcul du risque de défaut de paiement aidant ainsi à résoudre le problème plus global de la viabilité des dettes souveraines en Afrique.

- Pour faire face aux défis posés par la pandémie de la COVID-19, les gouvernements africains ont dû consacrer entre 1 et 7 % de leur PIB à des mesures de relance, ce qui a exacerbé les vulnérabilités budgétaires existantes et alourdi la dette publique. Cette situation a mis en péril la viabilité des dettes souveraines, entraînant depuis le début de la pandémie des dégradations en cascade des cotations du risque de défaut de paiement, relançant ainsi le débat sur le rôle des agences de notation qui limitent l'accès des pays aux marchés internationaux de capitaux, ce qui pourrait, à son tour, réduire la marge de manœuvre budgétaire, entraver l'accès aux services sociaux de première nécessité et, par conséquent, contribuer à alimenter les fragilités socio-économiques au sein des pays et entre eux, créant ainsi un cercle vicieux allant du surendettement à la réduction de la marge de manœuvre budgétaire, débouchant sur une instabilité sociale et politique, fragilisant le continent.

II. Objectif :

- Offrir une plateforme d'échanges et de discussions à toute personne intéressée par la question des Agences de notation de crédit et leur influence sur les espaces budgétaires et les fragilités en Afrique.

III. Questions directrices proposées

1. Quelle relation ou corrélation existe-t-il entre, d'une part, la "prime Afrique" les espaces budgétaires et, d'autre part, l'accès aux services sociaux et la cohésion socio-économique?

Comment la réduction des espaces budgétaires et des prestations sociales favorise-t-elle la fragilité sur le continent ?

2. Une fois la pandémie de la COVID-19 terminée, que devront faire les pays africains pour sécuriser leur accès aux marchés internationaux de capitaux, se prémunir face aux incertitudes à long terme liées à la transition énergétique, la sécurité alimentaire et nutritionnelle, tout en prenant en compte l'évolution rapide du système financier dans une économie de plus en plus numérique ?
3. Quelles mesures concrètes les décideurs africains peuvent-ils prendre aujourd'hui pour assurer la viabilité de leur dette souveraine et garantir leur accès aux marchés internationaux de capitaux à des conditions justes et équitables afin de pouvoir libérer le potentiel de leurs pays respectifs en matière de mobilisation des ressources nationales ?
4. Compte tenu de l'impact disproportionné d'un petit nombre d'agences de notation sur l'accès des États membres africains aux marchés financiers internationaux, comment les décideurs africains peuvent-ils rompre leur dépendance à l'égard d'un modèle commercial aussi biaisé ? Le modèle commercial actuel des agences de notation vis-à-vis de l'Afrique peut-il être amélioré, ou un changement de paradigme complet est-il nécessaire ?

IV. Résultats escomptés

- Une contribution substantielle aux efforts visant à améliorer la viabilité des dettes souveraines et la solvabilité des États membres africains, notamment en repensant les modalités actuelles, biaisées et défectueuses, limitant de facto leur accès aux marchés financiers mondiaux.
- Les tables rondes aborderont le lien entre développement, paix et sécurité en Afrique.
- Les conclusions du Forum régional africain sur le développement durable alimenteront les débats du Forum politique de haut niveau et contribueront aux préparatifs à la “Journée de l'Afrique”, deux événements qui se dérouleront au mois de juillet 2022. La “Journée de l'Afrique” est un événement organisé conjointement par le Bureau de la conseillère spéciale pour l'Afrique, la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA) et la Commission de l'Union africaine (CUA). Le Forum de Kigali sera une première étape cruciale dans la promotion des perspectives régionales dans le débat mondial sur une question vitale pour l'Afrique, car elle touche aux efforts du continent pour financer son propre développement, comme recommandé et formulé dans l'Agenda 2063 et l'Agenda 2030 pour le développement durable.

- Renforcer le dialogue et les partenariats entre décideurs africains et les autres acteurs du développement afin de contribuer à combler les lacunes de l'architecture financière internationale et promouvoir ainsi des solutions propres à l'Afrique pour développer ses marchés financiers.

V. Résultats attendus

- Publication en ligne d'un rapport relatant les conclusions et recommandations principales de cet événement, sur les agences de notation de crédit et leur influence sur les espaces budgétaires et les fragilités en Afrique.
- Ce rapport qui vise à la construction d'un avenir meilleur, sera réalisé en coopération avec tous les participants et sera largement diffusé auprès des décideurs politiques et autres parties prenantes.

VI. Format, participation et inscription

L'événement d'une heure et trente minutes sera accessible sur les plateformes ZOOM et INDICO. Parmi les invites, on y retrouvera des hauts fonctionnaires des États membres des Nations unies, des représentants des institutions régionales africaines, du système des Nations unies, des partenaires bilatéraux et multilatéraux, des groupes de femmes et de jeunes, de la société civile, du secteur privé, du monde universitaire et des médias. Une interprétation simultanée anglais/français sera assurée. L'inscription est requise sur ce [lien](#).

VII. Co-organisateurs

L'événement est co-organisé par le Bureau de la conseillère spéciale pour l'Afrique des Nations unies (OSAA) et le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) de l'Union Africaine.

Programme

Modérateur :

- **M. Utku Teksoz** (OSAA)

Remarques lumineuses de bienvenue au nom des co-organiseurs par

- Le **Professeur Eddy Maloka**, Président exécutif du MAEP

Mise en perspective

- Présentation par **M. Liwaaddine Fliss** (OSAA) de l'étude à paraître sur "les euro-obligations, la viabilité de la dette en Afrique et les agences de notation de crédit" et des conclusions du Bureau de la Conseillère Spéciale pour l'Afrique.

Débat entre experts, suivi d'une session interactive:

- **Mme Ejigayhu Tefera**

Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP), Union africaine.

- **M. Phakama Hadebe**

Homme d'affaires et philanthrope, directeur de l'institut pour une gestion durable de la dette, Afrique du Sud.

- **Mme Sonia Essobmadje**

Cheffe de la Section des finances innovantes et des marchés de capitaux à la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique.

- **Prof. Michael A. Olabisi**

Département de l'économie agricole à l'Université d'État du Michigan.